



Droit de vente Figurine cycliste ?

Par **SENNOC34**, le 19/08/2015 à 18:33

Bonjour.

Je me présente Mr SENNOC

Je voudrais créé mon auto-entreprise de figurines cyclistes,
les figurines son acheter vierge
et je les customise moi-même.

Ai-je le droit de vendre les figurines une fois terminées avec les noms des partenaires des équipes professionnelles ?

Personne n'a plus me renseigner jusqu'à présent.

Par avance merci de vos réponses.

Par **moisse**, le 19/08/2015 à 18:57

Bonsoir,

La réponse est pourtant simple: vous n'avez pas le droit.

Vous devez demander une licence à toutes les équipes que vous voulez représenter, il s'agit ni plus ni moins que de produit dérivés à partir d' images de marques qui appartiennent à leurs dépositaires

Par **SENNOC34**, le 19/08/2015 à 22:17

Merci moisse pour votre réponse

Je me doute qu'il en va de même pour les vieilles équipes de plus de 20 ans.